



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 avril 2002

Cinquante-sixième session  
Point 26 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/56/L.71)]

### **56/259. Calendrier des séances plénières et des tables rondes de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/26 du 20 novembre 2000, dans laquelle elle a décidé de tenir, du 19 au 21 septembre 2001, sa session extraordinaire consacrée à la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants et de la dénommer « session extraordinaire consacrée aux enfants »,

*Rappelant également* sa décision 56/401 du 12 septembre 2001, par laquelle elle a décidé de reporter sa session extraordinaire consacrée aux enfants à une date qu'elle fixerait à sa cinquante-sixième session,

*Rappelant en outre* sa résolution 56/222 du 24 décembre 2001, dans laquelle elle a décidé de tenir sa session extraordinaire consacrée aux enfants du 8 au 10 mai 2002,

*Rappelant* sa résolution 55/276 du 22 juin 2001, dans laquelle elle a décidé :

*a)* Que la session extraordinaire consacrée aux enfants comporterait trois séances d'échanges, sous forme de tables rondes,

*b)* D'adopter pour l'organisation des tables rondes les dispositions énoncées dans l'annexe à ladite résolution,

*c)* Que ces dispositions ne constitueraient aucunement un précédent qui pourrait être invoqué pour d'autres sessions extraordinaires,

*Notant* que le paragraphe 12 du projet de décision relatif aux dispositions concernant l'organisation de la session extraordinaire consacrée aux enfants, que le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants lui a recommandé d'adopter à sa vingt-septième session extraordinaire<sup>1</sup>, indique que six séances plénières se tiendraient journalièrement du mercredi 19 au vendredi 21 septembre 2001, de 9 à 13 heures et de 15 à 19 heures,

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session extraordinaire, Supplément n° 2 (A/S-27/2), chap. VI, sect. B, par. 25, projet de décision II.

*Notant également* qu'au paragraphe 1 de l'annexe à sa résolution 55/276, elle a décidé que les tables rondes se tiendraient le mercredi 19 septembre, de 15 heures à 18 h 30, et les jeudi et vendredi 20 et 21 septembre 2001, de 9 h 30 à 13 heures,

*Décide* que les séances plénières et les tables rondes de sa session extraordinaire consacrée aux enfants se tiendront conformément aux calendriers figurant dans l'annexe à la présente résolution.

*93<sup>e</sup> séance plénière  
31 janvier 2002*

**Annexe**

1. Les six séances plénières de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants se tiendront comme suit :

Mercredi 8 mai 2002, de 9 à 13 heures et de 15 à 19 heures

Jeudi 9 mai 2002, de 9 à 13 heures et de 15 à 19 heures

Vendredi 10 mai 2002, de 9 à 13 heures et de 15 à 19 heures

2. Les tables rondes de la session extraordinaire se tiendront comme suit :

*Table ronde 1* : Mercredi 8 mai 2002, de 15 heures à 18 h 30

*Table ronde 2* : Jeudi 9 mai 2002, de 9 h 30 à 13 heures

*Table ronde 3* : Vendredi 10 mai 2002, de 9 h 30 à 13 heures